

RUSTREL | La relaxe a été requise **FO et une militante accusés de diffamation**

Débats enflammés au tribunal correctionnel d'Avignon. L'affaire du directeur d'école de Rustrel n'en fini pas de faire parler.

Ce mercredi 21 janvier, Chantal Fassié, une ex-professeur des écoles chargée de défendre l'instituteur devant l'Éducation nationale lorsqu'il a fait l'objet d'une enquête disciplinaire, ainsi que M. Cottalorda, responsable moral du syndicat Force Ouvrière 84, ont fait face à la justice. Poursuivis pour des présumées diffamations dont se dit victime Laurence Brillaud. L'inspectrice de l'éducation nationale à l'origine des procédures lancées contre le directeur d'école.

« C'est la vérité »

Chantal Fassié a comparu pour trois articles rédigés entre octobre et novembre 2013. Ils critiquent la probité de l'inspectrice et les méthodes utilisées pour monter son dossier. « Il n'y a rien de diffamatoire, c'est la

vérité », lance la militante. Le syndicat est visé en tant que diffuseur des propos sur son site et des messageries électroniques.

Me Laurent Julien, défenseur de l'inspectrice, juge que « les règles de la loi de la presse n'ont pas été respectées. Pendant tous ces mois on l'a traînée dans la boue. Elle veut retrouver la sérénité ». Il a sollicité 24 000 euros de dommages et intérêts. « Elle en fait une affaire financière », attaque Me Jacques Tartanson après avoir soulevé plusieurs points de nullité au nom des prévenus. Il a plaidé aux côtés de Christelle Schwing qui a avancé une jurisprudence : « il n'y a pas de responsabilité des personnes morales en matière de diffamation ». Ils ont tous les deux sollicité la relaxe des prévenus. Tout comme la vice-procureur Caroline Armand...

La décision est mise en délibéré au 18 février.